

Délibération n°2024-146

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : RECOURS A L'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE L'ALSH

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Le Président rappelle que pour les besoins de financement de la construction de l'ALSH, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 561 178,00 EUR.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 561 178,00 euros aux caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 561 178,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements (construction de l'ALSH de la Vallée d'Ossau)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2044

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 561 178,00EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/11/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,51 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241001-D2024_146-DE



Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

AUTORISE le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON